

INSTRUCTIONS
DE MONTAGE
ET
DE RÉGLAGE

685 335 M3

Charrue Alternative
845

Am 8 21 MF

C^{ie} MASSEY-HARRIS-FERGUSON

INSTRUCTIONS
DE MONTAGE ET DE RÉGLAGE

Charrue Alternative 845

La charrue alternative N° 845 peut être montée sur les tracteurs N° 812 et 820 équipés du relevage hydraulique ou sur les tracteurs N° 811, 812 et 820 équipés du relevage à main et du levier de pique.

Pour le montage du levier de pique, se référer à l'instruction N° 685 346 M1.

Si le tracteur est équipé d'une prise de force, enlever le garant de protection de celle-ci.

MONTAGE

BARRE D'ATTELAGE (fig. I, II et III)

- 1) Démonter la barre d'attelage si la traverse de celle-ci se trouve à l'arrière du tracteur.
- 2) Présenter la barre d'attelage, traverse 3 à l'avant, sous le tracteur, entre les plaques 1 et la boulonner comme indiqué en 2 avec les entretoises épaulées.

S'il s'agit d'une barre d'attelage à démontage rapide, la fixer de la même manière, mais avec les broches prévues.

Note : La barre d'attelage étant fixée et maintenue horizontale, s'assurer que la traverse 3 relève vers l'avant du tracteur comme le montre la figure II.

- 3) Boulonner les ferrures 4, figure III, dans les trous avant de la barre d'attelage 5 avec les rondelles épaulées 6.
- 4) Fixer les ferrures 4 sur les bras 7 de l'arbre avant 8 avec les broches et les goupilles 9. Pour la position des ferrures 4 sur les bras de l'arbre avant, se référer au chapitre « Réglage de profondeur ».

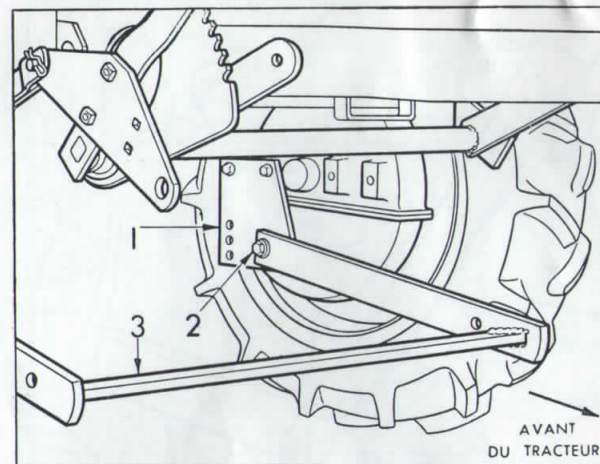


Fig. I

MONTAGE DES CORPS

Fixer les corps sur les aces avec les boulons trouvés en place sur les corps.

Les aces sont identifiés par la lettre « D » pour le côté droit et « G » pour le côté gauche.

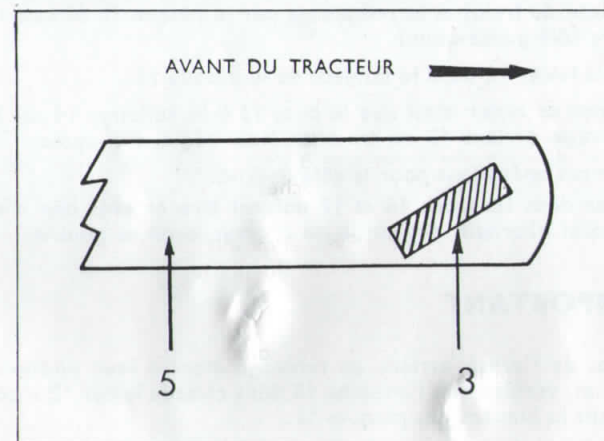


Fig. II

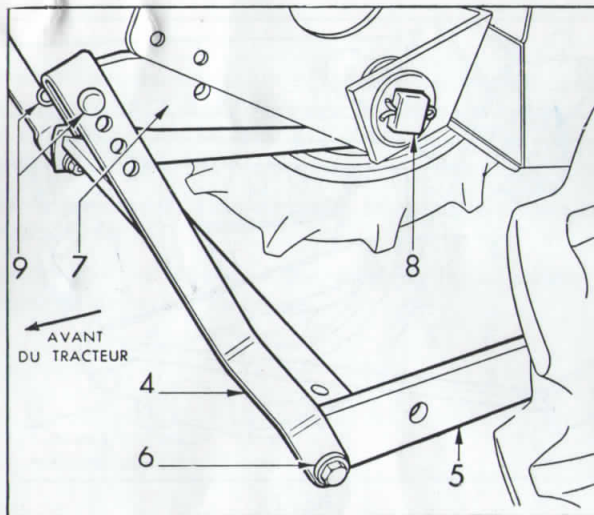


Fig. III

RELEVAGE ET SYSTÈME DE RETENUE (fig. IV)

(sur tracteurs N^{os} 811, 812 et 820 équipés du relevage à main et 812 équipés du relevage hydraulique).

- 1) Enlever la plaque en tôle fixée à l'arrière du carter 10 (couvercle pour visite du frein) et la remplacer par la plaque 11 comme indiqué (lumière côté garde-boue).
- 2) Passer le levier 12 dans la lumière de la plaque 11.
- 3) Boulonner ce levier ainsi que le bras 13 à la rallonge 14 sur le bras de relevage arrière 15 du tracteur (voir réglage ci-après).
- 4) Répéter ces opérations pour le côté opposé.

Les boulons dans les trous 16 et 17 doivent être enlevés afin d'assurer le mouvement alternatif des corps de charrue droit et gauche.

IMPORTANT

- 5) Les bras de l'arbre arrière de relevage étant à leur position haute maximum, vérifier que l'encoche 18 dans chaque levier 12 s'accroche juste dans la lumière des plaques 11.

Au besoin, régler après avoir desserré le boulon 19 et s'assurer que les stries s'emboîtent bien les unes dans les autres.

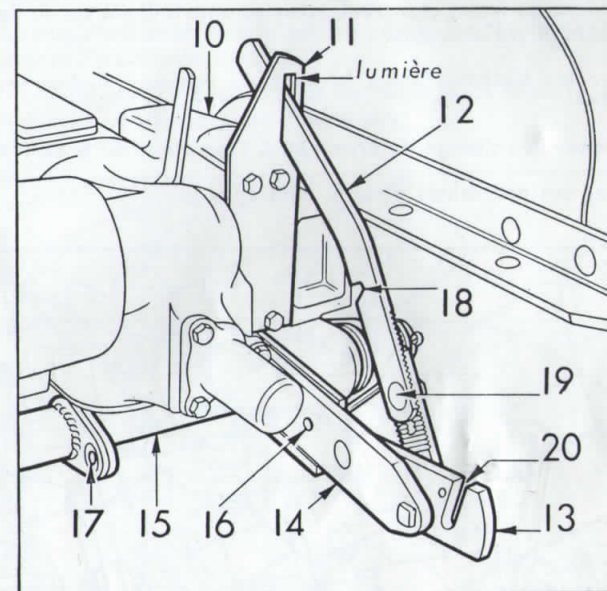


Fig. IV

RELEVAGE ET SYSTÈME DE RETENUE (fig. V)

(sur tracteurs N° 820 équipés du relevage hydraulique).

- 1) Enlever la plaque en tôle fixée à l'arrière du carter 19A (couvercle pour visite du frein) et la remplacer comme indiqué sur la figure par l'ensemble livré assemblé.
- 2) Monter les biellettes entre le bras de relevage hydraulique et le bras 14A.
- 3) Boulonner la rallonge de bras 13A à l'extérieur du bras 14A.
- 4) Répéter ces opérations pour le côté opposé.

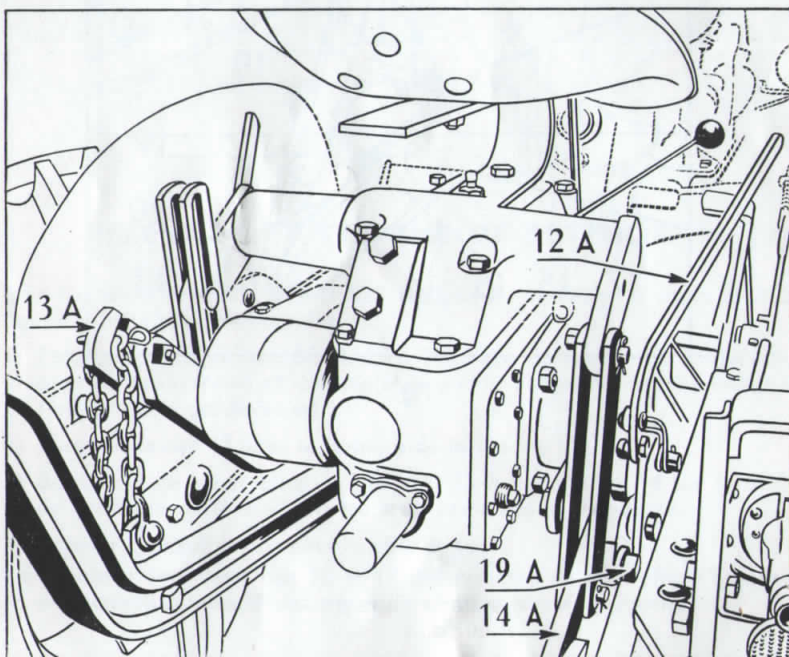


Fig. V

FIXATION DE LA CHARRUE SUR LE TRACTEUR (fig. VI)

- 1) Mettre le pivot 21 dans le trou central de la traverse 3 de la barre d'attelage.
- 2) La charrue étant posée sur le sol, reculer le tracteur et faire pénétrer la traverse 3 dans les chapes 22.
- 3) Mettre la broche 23 avec le plat de réglage 24 dans la chape 22. Répéter cette opération pour l'autre axe.

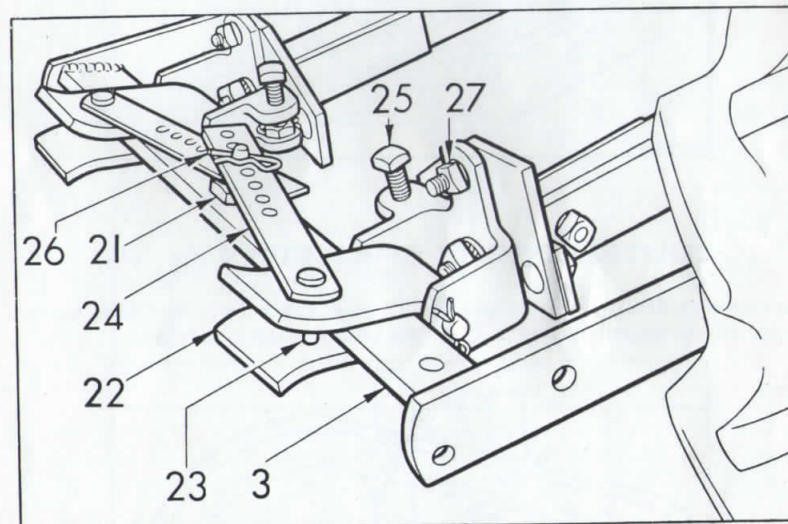


Fig. VI

Note : Les vis de réglage 25 doivent être vers l'intérieur du tracteur comme indiqué.

La figure VII montre le système de réglage par poignées 25A. Celles-ci doivent être vers l'extérieur du tracteur.

- 4) Mettre les plats de réglage 24 sur le pivot 21 et mettre la goupille 26. Pour la position de ces plats, se référer au chapitre « Largeur des bandes ».
- 5) Baisser les bras 14, figures IV et V, après les avoir déverrouillés et y accrocher les chaînes de relevage de la charrue. Pour le réglage de ces chaînes, se référer au chapitre « Relevage de la charrue ».

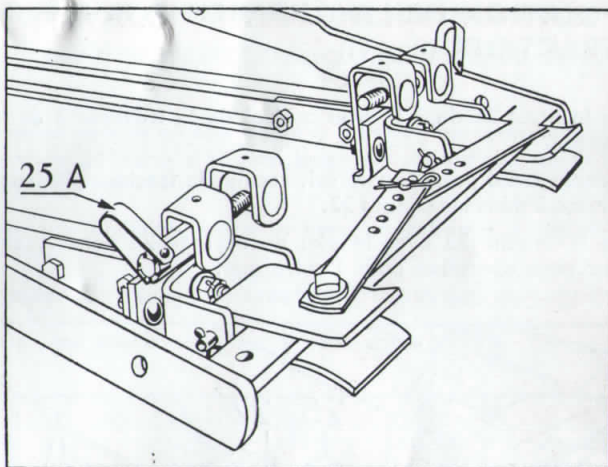


Fig. VII

COUTRES DROITS ET RASETTES (fig. VIII)

Les coutres droits 28 et les rasettes 29 pour ces coutres sont fixés sur les ages 30 au moyen d'étriers 31 et de brides comme indiqué.

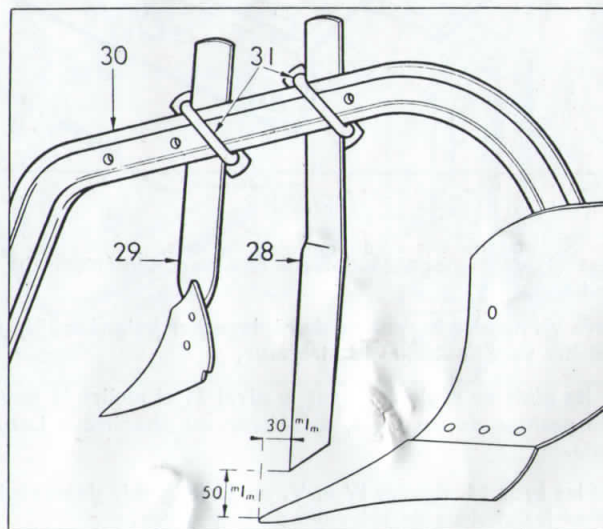


Fig. VIII

COUTRES CIRCULAIRES ET RASETTES (fig. IX)

Boulonner les supports de coutre 32 sur le côté intérieur de chaque age 30.

Si la charrue est livrée avec rasettes, boulonner celles-ci dans les trous carrés des bras 33.

Fixer la chaîne 34 dans le crochet 35.

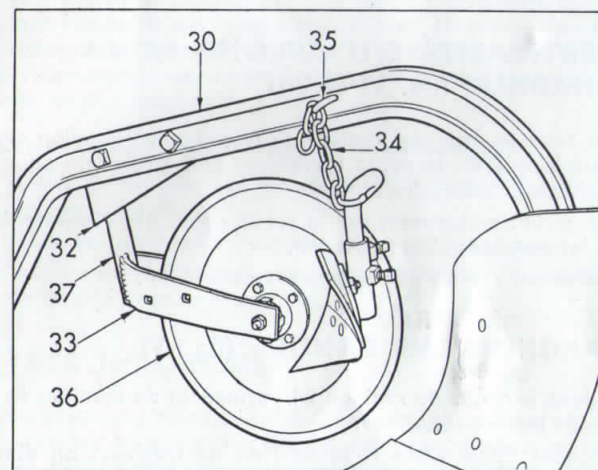


Fig. IX

RÉGLAGES DES COUTRES

Le réglage correct des coutres dépend de la nature de la terre à retourner et de la profondeur de labour.

a) RÉGLAGE LATÉRAL

Pour les coutres circulaires 36, un jeu de 10 à 15 mm, mesuré horizontalement entre le contresep et le coutre (distance A, fig. X) convient pour les conditions normales.

Les cales d'épaisseur intercalées entre le support de coutre 32 et l'age 30 sont prévues pour effectuer ce réglage sans enlever les boulons.

Pour les coutres droits 28, ce jeu sera de 15 à 20 mm.

b) RÉGLAGE VERTICAL

Le réglage vertical des coutres circulaires 36 est effectué en déplaçant le pivot de coudre 37 vers le haut ou vers le bas dans son support 32 après avoir desserré la vis sur le collier 38. Cette vis doit venir serrer sur le plat du pivot de coudre.

Pour les coutres droits, ce réglage s'effectue de la même façon après avoir desserré l'étrier sur l'age.

Les réglages moyens pour ces coutres sont illustrés sur la figure VIII.

VERTICALITÉ OU APLOMB DE LA CHARRUE (fig. VI et VII)

Lorsque la roue de raie du tracteur se trouve dans le sillon et la roue opposée sur le guéret, le corps travaillant doit être réglé pour obtenir une muraille perpendiculaire au sol.

Ce réglage se fait en agissant sur la vis 25 après avoir desserré l'écrou 27 ou par les poignées 25A, figure VII.

Bloquer cet écrou une fois le réglage correct obtenu.

LARGEUR DES BANDES (fig. VI)

Les trous dans les plats de réglage 24 permettent de modifier la largeur des bandes de terre à retourner.

En rapprochant l'age de la roue de raie du tracteur, on diminue la largeur de la bande.

On augmente cette largeur en éloignant l'age de la roue de raie.

Pour régler, il suffit d'enlever la goupille en épingle à cheveux 26 sur le pivot 21 et de mettre les plats de réglage 24 sur ce pivot en choisissant le trou donnant la largeur désirée.

Remettre la goupille après réglage.

RÉGLAGE DE PROFONDEUR

Ce réglage est identique pour les tracteurs équipés du relevage hydraulique et du relevage à main, sauf que le levier de réglage se trouve à droite dans le cas du relevage hydraulique et à gauche dans le cas du relevage à main.

En changeant la position de ce levier sur le secteur denté, on modifie la hauteur de la traverse 3, figure 1 sur laquelle est fixé l'avant de la charrue ce qui permet de changer l'angle d'attaque des corps dans la terre et la profondeur du labour pendant le travail.

On augmente les possibilités de réglage en relevant ou en baissant les points d'attache des ferrures 4, figure III, sur les bras 7 de l'arbre avant.

RELEVAGE DE LA CHARRUE

a) Tracteur équipé du relevage à main (811, 812 et 820)

Le levier sur le côté droit du tracteur, permet de relever ou de baisser la charrue.

Ce levier doit être enclenché au dernier cran arrière du secteur denté lorsque la charrue est relevée afin d'obtenir le dégagement maximum par rapport au sol. Lorsque la charrue est baissée, le levier doit être enclenché au premier cran avant du secteur, afin de laisser à la charrue toute son indépendance avec un minimum de longueur de chaîne. Pour obtenir un pointage et un relevage aisé de la charrue, il est recommandé de tendre les ressorts d'équilibrage jusqu'à 3 cm environ de leur maximum.

b) Tracteur équipé du relevage hydraulique (812)

On relève la charrue en manœuvrant le levier de commande du relevage vers l'arrière.

On baisse la charrue en poussant ce levier vers l'avant.

Les curseurs sur la tige qui est solidaire de l'ensemble mobile du vérin doivent être écartés au maximum.

TRÈS IMPORTANT

Les arbres avant et arrière du tracteur doivent être indépendants, c'est-à-dire lorsque les bras sur l'arbre de relevage arrière se relèvent ou s'abaissent sous l'action du vérin hydraulique, les bras à l'avant doivent rester immobiles; ces derniers n'étant actionnés que par le levier à main droite du tracteur.

Pour obtenir l'indépendance des arbres avant et arrière, la plaque 39 soudée sur l'arbre carré doit être boulonnée en 40 sur le levier comme indiqué sur la figure XI.

Note : Pour baisser l'un ou l'autre corps de la charrue, il faut soulever l'un ou l'autre des leviers 12, figure IV, tout en agissant sur le levier de relevage à main ou du relevage hydraulique.

c) Tracteur équipé du relevage hydraulique (820)

On relève la charrue en manœuvrant le levier de commande du relevage vers l'arrière.

On baisse la charrue en poussant ce levier vers l'avant et en appuyant sur l'un ou l'autre des leviers 12A, figure V.

Pour l'utilisation de la charrue N° 845, le verrou sur chacun de ces leviers, doit être dégagé de la plaque-support.

Un réglage en 19A, figure V est possible pour le cas où les bras de relevage 13A ne seraient pas tous les deux à la même hauteur.

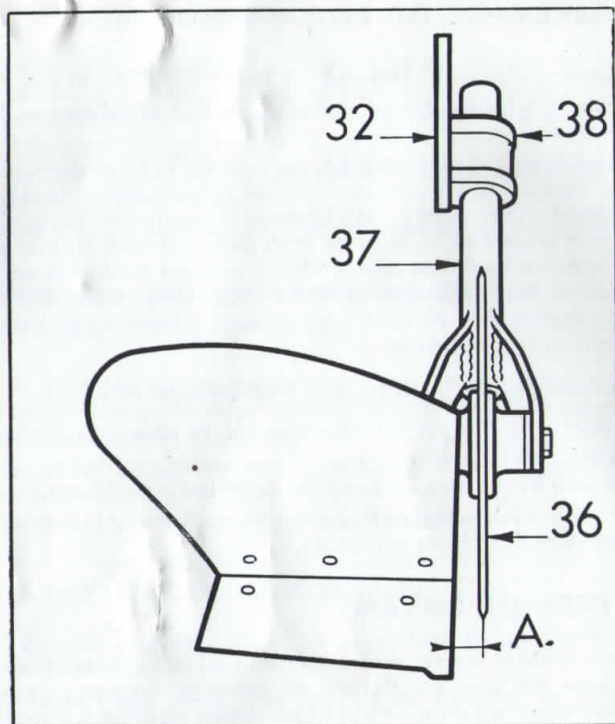


Fig. X

CHAINES DE RELEVAGE

Lorsque le corps de la charrue est dans le sillon, la chaîne doit être suffisamment libre pour assurer un mouvement de flottement.

Cette chaîne doit néanmoins être suffisamment courte pour assurer le relèvement en position de transport.

Essayer successivement plusieurs maillons de la chaîne dans l'encoche du bras de relevage jusqu'à ce que la position correcte soit obtenue; ensuite, insérer la goupille de retenue.

ENTRETIEN

Deux fois par jour, pendant la saison des labours, donner quelques coups de pompe à graisse au graisseur sur le moyeu des coutres circulaires.

De temps en temps, mettre de l'huile ou de la graisse sur tous les points de friction et les articulations.

Lorsque la charrue n'est pas utilisée pendant un certain temps, la nettoyer et enduire toutes les parties travaillantes (socs, versoirs, contre-se, coutre) d'une couche de graisse ou d'huile.

Protéger de la même manière les filets apparents des boulons.

REBATTAGE DES SOCS

Lors du rebattage des socs, il y a lieu de les tremper afin de maintenir la dureté nécessaire pour empêcher une usure rapide.

Cette trempe doit être effectuée selon les indications ci-après :

- 1) Chauffer au rouge cerise sur 10 cm à partir de la pointe du soc.
- 2) Tremper dans l'eau sur 5 cm pour refroidir et après avoir retiré le soc de l'eau, attendre que le jaune paille atteigne la pointe du soc.
- 3) Refroidir alors la pièce complète à l'eau.

Si l'on désire tremper le tranchant du soc en même temps que la pointe, on peut chauffer sur 20 cm à partir de la pointe, ce qui chauffe également le tranchant sur 7 cm de largeur.

CORPS A POINTE MOBILE

MONTAGE

Le corps est expédié assemblé, l'âge étant remplacé par une épaisseur en bois de même forme.

- 1° Démonter le support arrière de pointe, l'épaisseur en bois et la lame de soc.
- 2° Boulonner le corps sur l'âge sans serrer avec le support arrière de pointe (A, fig. XII et XII). Le côté opposé à la rainure de la pointe doit être appliqué à l'avant sur le demi-soc appelé nez. Le support arrière doit s'appuyer parallèlement sur l'âge.

Nota : L'âge étant brut de forge, il peut être nécessaire d'ajouter des rondelles (ou épaisseurs) entre le support arrière et l'âge, de sorte que le serrage du support ne force pas sur la pointe et n'empêche pas le va-et-vient de celle-ci (mouvement pour le réglage).

- 3° Bloquer tous les boulons.

RÉGLAGES

- 1° Avancer la pointe et bloquer dans la première empreinte le boulon de serrage prévu sur le support arrière (B, fig. XIII).
- 2° Vérifier le pointage dans les deux sens :
 - a) **Verticalement** (voir fig. XII)
En joignant avec un réglet l'extrémité de la pointe et le talon, il doit y avoir un dégagement de $20 \text{ mm} \pm 2 \text{ mm}$ à la jonction du nez et du sep.
 - b) **Horizontalement** (voir fig. XIII)
Même méthode; dégagement $14 \text{ mm} \pm 2 \text{ mm}$.
Des lumières sur la fixation du support arrière sont prévues pour faciliter les réglages.
- 3° Remonter la lame de soc en faisant pénétrer dans la rainure de la pointe, l'extrémité déformée à cet effet.
Bloquer le boulon central, puis l'extrême.

Nota : Une fois le montage terminé, la pointe doit être contre le nez.

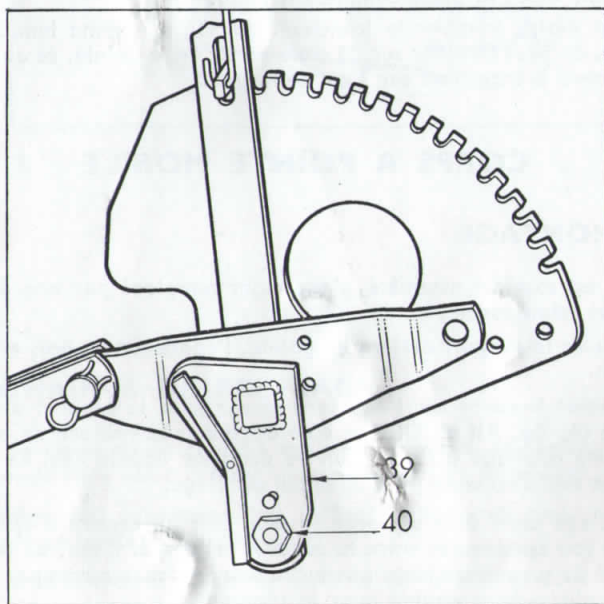


Fig. XI

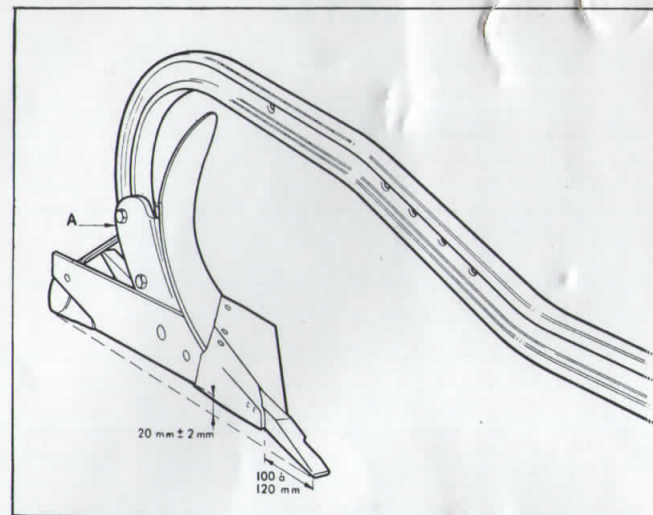


Fig. XII

ENTRETIEN

Pour obtenir le maximum de rendement, vérifier les points suivants périodiquement :

La pointe doit être avancée de 100 à 200 mm (fig. XIII) au-delà du nez pour obtenir les dégagements précités.

De cette façon, les pièces inférieures seront protégées, notamment le support avant de pointe.

En mesurant au départ la longueur totale pointe-talon, on pourra suivre l'usure et la compenser en avançant la pointe à l'empreinte suivante.

Cet avancement doit être fait après 20 mm d'usure de façon à maintenir la qualité du travail et un tirage régulier.

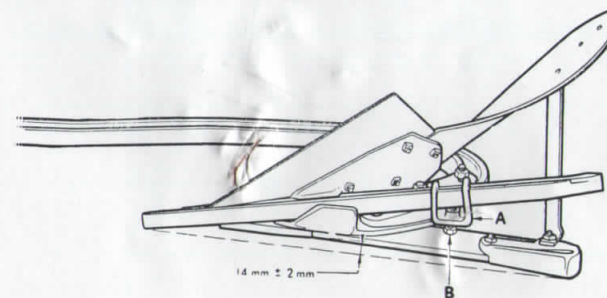


Fig. XIII

NOTES

—

Blank lined area for notes, consisting of 15 horizontal lines.

C^{IE} MASSEY-HARRIS-FERGUSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 640.500.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL ET USINES

MARQUETTE-LEZ-LILLE (Nord)

FRANCE

SUCCURSALES

BORDEAUX

15, Place Amédée-Larrieu

Télégr. : MASHARRIS-BORDEAUX

TÉLÉPHONE : 92-79-01 et 92-79-02

LYON

5, Rue des Docks

Télégr. : MASHARRIS-LYON

TÉL. : TERREAUX 75-81 et 75-82

LILLE

18, rue Malus

Télégr. : MASHARRIS-LILLE

TÉLÉPHONE : 53-10-75 et 53-10-76

NANCY

96 à 108, boul. d'Austrasie

Télégr. : MASHARRIS-NANCY

TÉLÉPHONE : 53-39-61

NANTES

2, Quai de Tourville

Télégr. : MASHARRIS-NANTES

TÉLÉPHONE : 127-94 et 310-79

PARIS

148, Boul. de la Villette (19^e)

Télégr. : MASHARRIS-PARIS

TÉLÉPHONE : BOL. 92-24 (4 lignes)

TOULOUSE

29, 31, 33, Av. du Parc à Fourrage

Télégr. : MASHARRIS-TOULOUSE

TÉL. : CAPITOLE 94-38 et 94-39

ORAN

Route de Valmy

Quartier Industriel

Télégr. : MASHARRIS-ORAN

TÉL. : 308-61 - 308-62 - 308-63

DÉPOTS

JUVISY

67, Quai J.-P. Timbaud, 67

TÉLÉPHONE : BELLE-ÉPINE 42-85

BOURGES

Route d'Orléans - SAINT-DOULCHARD

TÉLÉPHONE : 23-20